

## CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu extrait du Procès-verbal de la réunion  
du jeudi 5 avril à 18 heures30. Grande salle du conseil

Conseillers en exercice : 13  
Présents : 8  
Absents excusés 5  
Votants : 8  
Convocation du 129 mars 2018.

Etaient présents au lieu habituel des séances du conseil municipal et sous la présidence de M. RICHARD Jean Claude, Maire : M. Gilles BOUTEILLER, Colette FRAIOLI, Jean-Paul BERTRAND, Nathalie BROCHARD, Christian FRANCOIS, Michel GACHIGNARD, Jacques MORIN.

Excusés: Olivier BOUCHAND, Ignace FLEURET, Céline GARNIER, Michel JACQUET, Philippe PRUNIER.

Secrétaire : Colette FRAIOLI

- Aucune remarque sur le dernier compte rendu, il est validé à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

#### 1- Finances

Pour le budget principal et les budgets annexes : assainissement, cabinet médical et opération touristique :

- ▶ Approbation des comptes de gestion 2017
- ▶ Vote des comptes administratifs 2017 et affectation des résultats
- ▶ Vote des taux d'imposition des 3 taxes directes
- ▶ Vote des budgets primitifs 2018

2- Abrogation de la délibération 2017/63 (clôture du budget annexe Op Touristique)

3- Cession de la maison place André Audouin à la CCVSA pour la réalisation d'un cabinet médical.

4- Mise à disposition de services entre la CCVSA et la commune de Damvix : signature de la convention.

5- Frais de déplacement Dr Capron : régularisation année 2017

6- Modification de la délibération relative au nouveau régime indemnitaire RIFSEEP

7- Délibérations et questions diverses

**1-FINANCES : POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES : ASSAINISSEMENT, CABINET MEDICAL ET OPERATIONS TOURISTIQUES :**

**► Approbation des comptes de gestion 2017**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve les comptes de gestions 2017 du trésorier municipal pour le budget général et les budgets annexes opération touristique, assainissement et cabinet médical. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**► Vote des comptes administratifs 2017 et affectation des résultats**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les conditions d'exécution du budget général 2017 et des budgets annexes opération touristique, assainissement et cabinet médical.

Monsieur le Maire ne participe pas au vote, le conseil siégeant sous la présidence de Madame Fraioli, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les comptes administratifs tels que présentés ci-dessous :

► **Budget principal**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	-683 750.25
Recettes	788 312.29
Résultat de l'exercice	104 562.04
Reprise du résultat du CCAS 2017	-717.28
Résultat clôture exercice 2016	179 268.99
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2017	283 113.75

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	-570 275.10
Recettes	346 682.41
Résultat clôture 2016	104 967.00
Report dépenses	-75 427.23
Report recettes	+44 0005.18
Reprise résultat CCAS 2017	+2 836.93
Besoin financement cumulé	-147 210,81

<b>Affectation définitive compte tenu de la volonté du conseil municipal</b>	
DI/001 solde d'exécution reporté	-118 625.69
RI/1068 excédent de fonctionnement	+147 210.81
RF/002 résultat fonctionnement reporté	+135 902.94

► **Budget annexe assainissement**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	-11 528.00
Recettes	27 210.87
Résultat de l'exercice	+15 691.87
Résultat clôture exercice 2016	+99 943.61
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2017	+115 635.48

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	-10 799.00
Recettes	11 528.00
Résultat de l'exercice	+729.00
Résultat clôture exercice 2016	+52 406.47
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2017	+ 53 135.47

<b>Affectation définitive compte tenu de la volonté du conseil municipal</b>	
RI/001 solde d'exécution reporté	+53 135.47
RF/002 résultat fonctionnement reporté	+115 635.48

► Budget annexe opération touristique

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	-56 333.86
Recettes	53 136.94
Résultat de l'exercice	-3 196.86
Résultat clôture exercice 2016	-247 173.33
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2017	-250 370.85

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	-65 839.29
Recettes	53 136.94
Résultat de l'exercice	-12 702.35
Résultat clôture exercice 2016	+62 396.12
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2017	+49 693.77

<b>Affectation définitive compte tenu de la volonté du conseil municipal</b>	
RI/001 solde d'exécution reporté	+49 693.77
DF/002 résultat fonctionnement reporté	-250 370.85

► **Budget annexe cabinet médical**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	-128 239.05
Recettes	+141 600.12
Résultat de l'exercice	+13 360.17
Résultat clôture exercice 2016	+7 870.09
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2017	+21 230.29

<b>Affectation définitive compte tenu de la volonté du conseil municipal</b>	
RF/002 résultat fonctionnement reporté	+21 230.29

► **Vote des taux d'imposition des 3 taxes directes**

Le conseil municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

	Taux 2017	Taux 2018	Base 2018	produit
Taxe habitation	18.45	18.45	681 100	125 663
Taxe foncière bâti	17.89	18.07	646 100	116 750
Taxe foncière non bâti	65.32	65.32	67900	44 352
				286 765

► **Vote des budgets primitifs 2018**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote les budgets primitifs 2018 comme suit :

**Budget principal :**

Section de fonctionnement (dépenses-recettes) : 883 276.20€

Section d'investissement (dépenses-recettes) : 514 241.22€

**Opération touristique :**

Section de fonctionnement (dépenses-recettes) : 253 370.85€

Section d'investissement (dépenses-recettes) : 49 693.77€

**Budget assainissement :**

Section de fonctionnement (dépenses-recettes) : 142 235.48€

Section d'investissement (dépenses-recettes) : 66 961.47€

**Budget cabinet médical :**

Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 157 464.26€

## 2-ABROGATION DE LA DELIBERATION 2017/63 (CLOTURE ANNEXE DU BUDGET OP TOURISTIQUE)

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 15 décembre 2017, il avait été décidé de clôturer le budget annexe "opération touristique", car les opérations comptables n'étaient que des opérations de remboursement d'emprunt et d'intégrer les résultats au budget principal.

Il précise que l'intégration du résultat de clôture négatif au budget principal ne répond pas au principe de sincérité. Il propose donc aux élus d'abroger la délibération no 2017/63 du 15 décembre 2017 et de conserver le budget annexe "opération touristique"

→ Avis favorable du conseil municipal.

## 3-CESSION MAISON PLACE ANDRE AUDOUIN A LA CCVSA POUR LA REALISATION D'UN CABINET MEDICAL

Monsieur le Maire demande au conseil municipal son accord pour la vente du bien immobilier, sis 1 place André Audouin, cadastré AH127, à la CCVSA pour la réalisation du cabinet médical, au prix de 100 000,00 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré donne son accord pour la vente du bien immobilier sis au 1 place André Audouin et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

## 4-MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA CCVSA ET LA COMMUNE DE DAMVIX :

### SIGNATURE DE LA CONVENTION

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition de services matériels et humains entre la commune et la CCVSA. La convention est établie pour une durée de 3 ans et entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## 5-FRAIS DEPLACEMENT DR CAPRON : REGULARISATION ANNEE 2017

Monsieur le Maire expose aux élus que suite à des remarques de la Trésorerie, concernant le calcul des indemnités kilométriques, il est nécessaire d'annuler et remplacer la délibération du 22 février 2018 (2018-04).

Le montant de la régularisation pour 2017s'élève à 263.44€.

Le conseil municipal autorise la régularisation des indemnités kilométriques versées au Dr Capron dans le cadre de ses missions.

## 6- MODIFICATION DE LA DELIBERATION RELATIVE AU NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE :

### RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle aux élus que par délibération n°2017-34 du 9 juin 2017 a été instauré le régime indemnitaire RIFSEEP. Celle-ci doit être modifiée pour tenir compte de l'indemnité régisseur versée à un agent administratif.

Après avis du comité technique, et pour tenir compte du versement de l'indemnité de régisseur, le montant maximum de l'IFSE versé aux adjoints administratifs territoriaux est réévalué. Les autres critères sont inchangés.

## 7-DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- ▶ Validation du devis pour le projet des illuminations de Noël (place des Anciens Combattants et parvis de la mairie) : Sté Decolum Tronville en Barrois (55310)
- Location sur 3 ans pour un montant annuel de 1 188.00 euros TTC.
  
- ▶ Association des donneurs de sang bénévoles : avis favorable pour le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 euros dans le cadre de l'organisation de l'assemblée générale régionale.
  
- ▶ Association Sud-Vendée-foot : avis favorable pour l'organisation des manifestations sur la commune pour l'année 2018 (tournoi inter-entreprises 1 juin, tenue buvette 14 juillet, vide grenier 22 juillet)
  
- ▶ CHAD : accord pour le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant 2000 euros réparti sur 2 exercices comptables soit 1300 euros en 2018 et 700 euros en 2019.
  
- ▶ Bulletin estival : parution en juin. Les associations ont reçu un mail pour communication de leurs articles

Levée de séance à 20h00